



WFG Ostbelgien VoG
Wirtschafts- und Regionalförderung



Ostbelgien



NOUVELLE PRIME POUR LE SECTEUR TOURISTIQUE

Pour atténuer les conséquences économiques et sociales de l'épidémie du coronavirus.

Suite à la décision de fermeture des restaurants et cafés (pour une période de quatre semaines) dès le lundi 19 octobre 2020, les 9 communes de la Communauté germanophone proposent un volet de mesures de soutien afin de donner un nouveau coup de pouce au secteur touristique lourdement impacté.

Cette aide se veut complémentaire aux mesures de soutien de l'État fédéral et de la Région wallonne et vise à tenir compte des défis particuliers auxquels est confronté le secteur du tourisme de l'Est de la Belgique. La mesure aura un volume total d'environ 2,2 millions d'euros.



**INTRODUCTION DES DEMANDES À LA COMMUNE DE VOTRE SIÈGE D'EXPLOITATION
(DE PRÉFÉRENCE PAR MAIL) AU PLUS TARD POUR LE 30 NOVEMBRE 2020.**

Si vous avez reçu des aides de la Wallonie ou des aides fédérales, celles-ci peuvent être cumulées.



*Des conditions spécifiques s'appliquent quant à la demande de cette prime.
Ces conditions sont reprises dans les formulaires de demande que
vous pouvez télécharger ici.*



*Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire de demande,
la WFG Ostbelgien est à votre disposition*

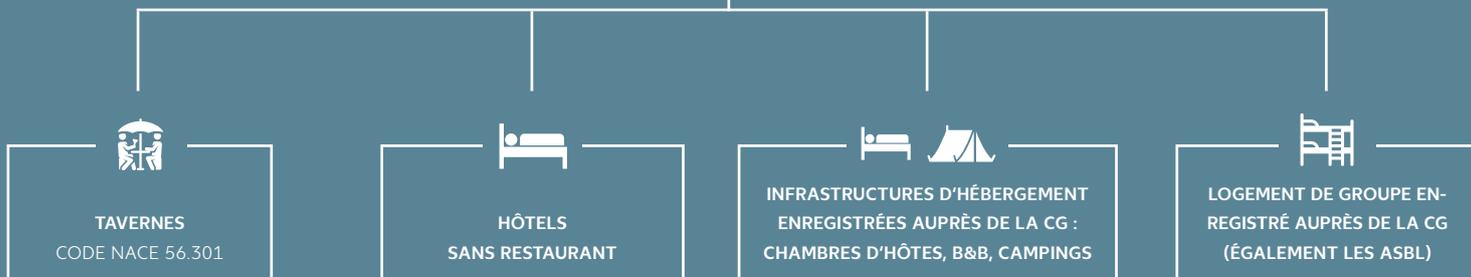
Contactez-nous :  087/56 82 01  Mail: info@wfg.be  www.wfg.be

En fonction de l'exercice de l'activité à titre complémentaire ou principal, et sous condition d'une redevance de cotisations sociales d'un seuil minimal, il existe 3 catégories d'aides :

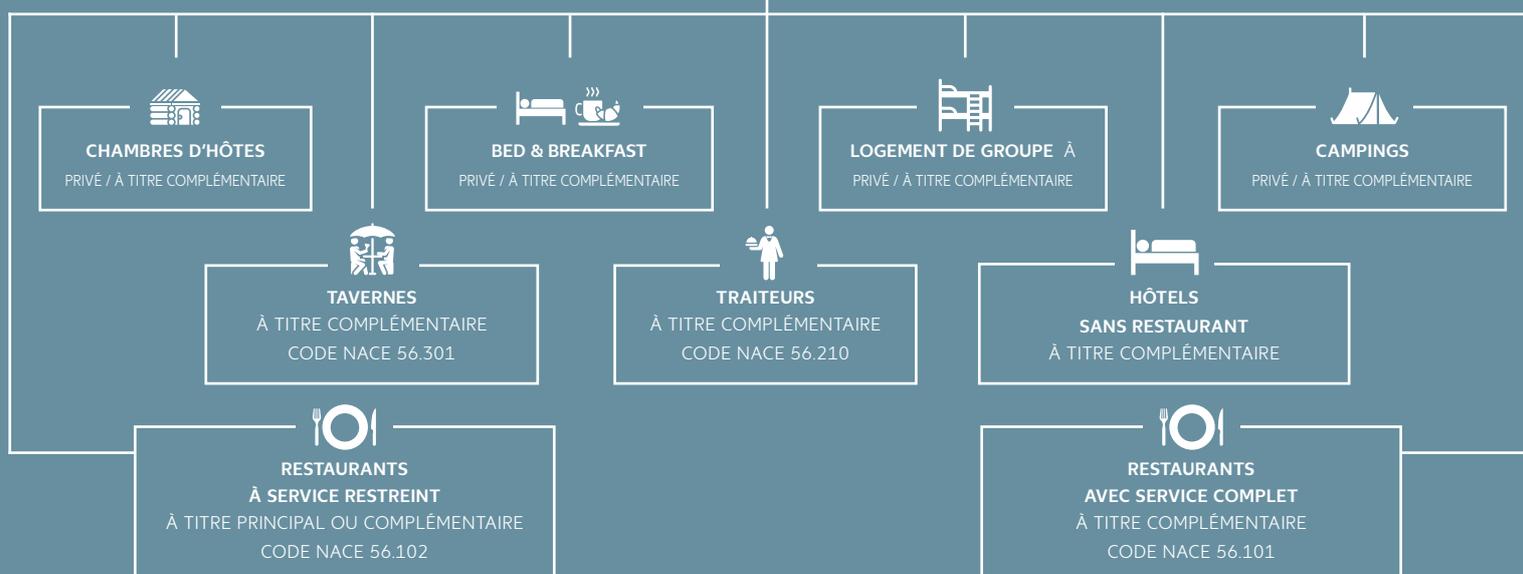
CATÉGORIE A PRIME DE 10.000 EUROS À TITRE PRINCIPAL



CATÉGORIE B PRIME DE 5.000 EUROS À TITRE PRINCIPAL



CATÉGORIE C PRIME DE 2.000 EUROS



L'aide sera versée aux entreprises éligibles entre la mi- et la fin décembre.

Une demande simplifiée est possible pour les entreprises ayant déjà présenté toutes les attestations nécessaires dans le cadre de la première prime (en été).